

ATELIERS COLLECTIFS

Elaboration de fiches missions service civique

Date de la réunion :	24 mars 2017
Lieu de la réunion :	IFSI Pontivy
heure de début de la réunion	10h00
Heure de fin de la réunion	13h00
Représentantes FHF présentes	Paola JUET, Chargée de mission Nathalie CONAN-MATHIEU, Délégué régionale permanente
Représentantes de la DRJSCS	Géraldine PIERROT, référente régionale Service Civique Catherine BAUDRIER, Assistante administrative
Représentante de l'ARS	Chantal BOST, Conseillère pédagogique régionale en soins
Compte rendu rédigé par :	Paola JUET
Documents présentés/ remis	Diaporama et brochures sur le service civique

Participants :

Nathalie CONAN-MATHIEU, Déléguée régionale permanente de la FHF Bretagne
Guillaume STEPHAN, AAH au CH de Morlaix
Cyndie LEBLAIS, Responsable secteur recrutement au CHBA de Vannes
Séverine ESCOLAN, Adjointe des cadres au CH de Quimperlé
Nicole ROYAUX, Directrice adjointe à l'EHPAD de Plougourvest
Aline CHADUC, AAH à l'EPSM de Caudan

Rappel de la démarche de la FHF Bretagne de porter un agrément collectif au bénéfice de ses établissements adhérents

Pour accueillir un volontaire, l'établissement doit être porteur d'un agrément. Il peut également s'appuyer sur sa fédération régionale, porteuse d'un agrément collectif.

Afin d'accompagner au mieux les établissements dans cette démarche, la FHF Bretagne entend demander un agrément collectif au bénéfice de ses établissements adhérents. Elle souhaite par là même simplifier et faciliter leurs démarches administratives.

Le calendrier prévisionnel est rappelé :

- Mars-avril 2017 : recensement des établissements intéressés par la démarche
- 15 avril 2017 : validation des fiches mission par les établissements, puis transmission de cette fiche et des éléments administratifs à Paola JUET de la FHF Bretagne
- 26 avril 2017 : délibération du CA de la FHF Bretagne sur la demande d'agrément collectif

- Début mai : transmission du dossier d'agrément collectif à la DRJSCS
- mai/juin 2017 : formation des tuteurs en lien avec la DRJSCS
- Juin 2017 : délivrance de l'agrément par la DRJSCS
- Conclusion d'une convention cadre entre la FHF Bretagne et les établissements d'accueil
- Juin : visite des établissements par les directions départementales de la DDJSCS
- Juillet-septembre 2017 : mise en ligne des fiches mission par les établissements et recrutement des jeunes par les établissements
- Du 1^{er} octobre 2017 au 31 mai 2018 (voire 9 mois jusqu'au 30 juin 2018) : accueil des jeunes volontaires
- Octobre 2017 : réunion organisée avec les tuteurs et les jeunes volontaires en lien avec la DRJSCS et l'ARS Bretagne.

Tour de table

Le **CHBA de Vannes** envisage de recruter 2 jeunes volontaires pour travailler sur des missions d'accueil, d'animation, d'orientation du public et de recueil des avis (enquêtes). Il souhaite permuter les missions entre les volontaires (alternance) et ce afin de diversifier les missions. Les missions confiées aux 2 jeunes peuvent en effet être composées de deux « sous-missions », activités distinctes sur lesquelles les volontaires peuvent « permuter ».

Le **CH de Morlaix** propose des missions visant à développer la communication et à créer des projets culturels. Le CH a deux EHPAD et propose donc de recruter 2 binômes. Les missions sont à retravailler car elles s'apparentent à un emploi.

L'EPSM de Caudan souhaite accueillir un jeune dans sa MAS pour des missions d'accueil et d'accompagnement.

Le **CH de Quimperlé** souhaite proposer des missions en lien avec les familles et les résidents. Il recruterait 1 voire 2 volontaires.

L'EHPAD de Plougourvest dispose d'un EHPAD, d'un accueil psychiatrique, d'un foyer de vie et d'un FAM. Il souhaite recruter un volontaire pour des missions d'accompagnement, de visites à l'extérieur (fonction de chauffeur). Il souhaite également que le jeune effectue des missions à l'accueil. Il est rappelé qu'un volontaire ne peut pas occuper un emploi (accueil). Pour l'accompagnement à l'extérieur, il doit être accompagné d'un agent de l'établissement. Le sujet du numérique intéresse également l'établissement.

Rappel du statut du service civique par Géraldine PIERROT et Chantal BOST

Les points de vigilance sont rappelés par la DRJSCS :

- Mission accessible aux jeunes
- Pas de prérequis scolaire
- Mixité sociale

La mission doit être complémentaire des missions des professionnels. Le volontaire apporte un plus, un service supplémentaire. Il ne faut pas créer de nouveau service.

Le volontaire peut créer malgré tout un besoin. Il faut dès lors éviter de mettre un volontaire sur les mêmes missions afin de ne pas créer une habitude. Il ne faut éviter de pérenniser les missions sur un même poste.

Les tâches administratives sont prohibées : secrétariat, tri du courrier, accueil. Dès lors qu'il s'agit de remplacer un poste vacant.

Les volontaires peuvent demander un bilan nominatif individuel qui atteste de leurs activités. L'objectif est de valoriser les jeunes : bilan, réalisation d'un book, réunion pour présenter le retour du jeune sur la mission.

Le compte rendu du volontaire permet d'avoir un regard neuf sur la structure, les pratiques, les organisations. Il peut observer et proposer des améliorations en matière d'affichage et d'accueil.

Il n'existe pas de période d'essai. Un préavis d'un mois peut être donné au volontaire et inversement. Si le jeune volontaire accepte, un délai plus court peut être proposé. Aussi, il est important de bien expliquer la mission lors de l'entretien de recrutement.

La DRJSC rappelle que le volontaire doit être au contact le plus possible avec les usagers. Le lien social est privilégié, la rencontre avec l'autre. Si les missions portent sur la communication, il faut veiller à ce que ce lien social existe.

L'ARS organise des réunions départementales en lien avec la DRJSCS en mai et juin 2017 sur les missions proposées aux volontaires :

- 30 mai à Saint-Brieuc
- 31 mai à Quimper
- 8 juin à Rennes
- 9 juin à Vannes

Ces réunions sont à destination des établissements publics et privés.

Paola Juet fait remarquer que les adhérents de la FHF Bretagne auront déjà rendu leur fiche mission dans le cadre de l'agrément collectif mais que ces réunions permettront aux établissements de travailler sur de nouvelles fiches missions pour la rentrée 2018.

Témoignage de deux jeunes volontaires Lola et Laure Volontaires au Centre gériatrique de Chantepie

Lola et Laure ont été toutes les deux accueillies le 12 septembre 2016. Leurs missions se terminent le 11 mai 2017. Le centre gériatrique de Chantepie a recruté au total 7 volontaires (4 dans le secteur médico-social et 3 dans la partie sanitaire).

Laure a un bac économique et social. Elle a décidé de travailler comme volontaire suite à une discussion avec ses parents. Le centre gériatrique, de part sa situation géographique, a répondu dans un premier temps à ses attentes (à proximité de son domicile).

Les missions qui lui ont été confiées ont également été un facteur déterminant dans son choix.

Lola a un BTS sanitaire et social. Ce sont ses camarades de classe qui l'ont informée du service civique. Elle souhaitait au départ travailler dans le milieu de l'éducation nationale (en lien avec les enfants). Finalement, le secteur Personnes âgées lui convient parfaitement et elle souhaite continuer dans cette voie. Elle a été très bien accueillie par le centre gériatrique. Elle a suivi une formation d'une semaine, 3 jours avec des professionnels de santé et 2 jours d'observation dans les services sanitaires et médico-sociaux. Elle a des entretiens réguliers, tous les 2 mois environ.

L'important pour elles est de bien préparer l'accueil et notamment d'échanger avec les anciens volontaires. Elles préconisent également d'organiser des entretiens sur leur projet professionnel notamment avec le service ressources humaines de l'établissement. Elles proposent que des visites soient organisées dans d'autres services pour les aider dans leur projet. Le bilan nominatif individuel est obligatoire.

Restitution de l'atelier collectif

Les représentants des 5 établissements présents ont travaillé ensemble sur une fiche mission. C'est une fiche qui doit être rédigée comme une annonce à publier. Celle-ci est susceptible d'être adaptée à chaque établissement. Les missions peuvent évoluer dans le temps et s'adapter au volontaire.

Les missions doivent être précises mais pas trop. Il faut laisser une marge de manœuvre aux jeunes et aux équipes.

Le thème de la mission : « accompagner des personnes dans les lieux d'accueil, d'attente et de consultation (urgences) ainsi que dans les permanences d'accès aux soins ».

Il est proposé que ce thème soit le cœur de mission mais qu'il soit accompagné d'activités secondaires, par exemple la communication, le numérique.

Dans le cadre d'une aide à l'accueil, le tuteur peut être un cadre de santé.

Perspectives :

La FHF Bretagne enverra aux établissements des documents listés ci-dessous :

- Fiche mission type
- Calendrier des formations de tuteurs
- Calendrier-type

Il sera organisé si possible une visite des référents service civique en mai-juin pour affiner la mission avec l'équipe et préparer l'accueil du volontaire.